



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : L'an deux mille quinze
le : 20 mai
en exercice : 29 le Conseil municipal de la commune de MEYREUIL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
présents : 22 à la Mairie, sous la présidence de M. Robert LAGIER, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 13 mai 2015
votants : 27

PRESENTS : Tous les conseillers à l'exception de : Agnès POMPON (pouvoir à Sabine MICHELIER) ; Virginie CLAVIER (pouvoir à Etodie CIEPLAK) ; Danielle STAROSCIK (pouvoir à Anne-Marie OSMAN) ; Renaud MARIS (pouvoir à René ANDRE) ; Catherine GIACOMI (pouvoir à Barbara PEDRERO) ; Sylvain MARTIN, Jean-Louis GEIGER

OBJET :
**Approbation des
tarifs des salles
municipales**

La commune met à disposition des associations, gratuitement la salle Jean Monnet 2 fois par an, pour des manifestations gratuites à but d'intérêt général (notamment pour les lotos).

Or, certaines associations ne respectent pas cette règle en organisant des soirées dansantes, payantes, sans but d'intérêt général alors même que la salle leur est prêtée gracieusement. Cette situation est illégale et engage la responsabilité du Maire qui le découvre à postériori.

Aussi, il sera systématiquement demandé aux associations de bien vouloir indiquer clairement l'objet de la soirée (repas des adhérents, soirée dansante ...) et de signer une convention à chaque demande attestant c'est bien gratuit et à but d'intérêt général.

Il est proposé au conseil municipal de rapporter la délibération du 23 mars 2007 et de fixer, pour les associations, les conditions de mise à disposition comme suit :

a) pour la salle Jean Monnet :

- manifestations gratuites organisées dans un but d'intérêt général pour les associations et groupements locaux : GRATUIT ;
- manifestations payantes organisées par les associations et groupements locaux (soirées dansantes, etc) : 300 € ;
- particuliers domiciliés à MEYREUIL, pour réunion familiale : 500€ ;
- autre cas : à négocier.

La caution est fixée à 450 €.

b) pour les salles de « l'Espace LA CROIX » :

- manifestations gratuites organisées dans un but d'intérêt général pour les associations et groupements locaux : GRATUIT ;
- manifestations payantes organisées par les associations et groupements locaux (soirées dansantes, etc) : 200 € ;
- particuliers domiciliés à Meyreuil pour réunion familiale : 300 € ;
- autres cas : à négocier.

La caution est fixée à 450 €.

c) pour le gymnase

- manifestations gratuites organisées dans un but d'intérêt général pour les associations et groupements locaux : GRATUIT ;

- manifestations payantes organisées par les associations et groupements locaux : 300 €;
 - autres cas : à négocier.
- La caution est fixée à 450 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de rapporter la délibération du 23 mars 2007 et de fixer, les conditions de mise à disposition ci-dessus.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Meyreuil, le 20 Mai 2015



Le Maire,

Robert LAGIER